

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 10
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 3

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Détermination du nombre de Maires Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-1 et L. 22122-2,

Considérant la démission des 3 maires adjoints élus en 2020,

Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Considérant que le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 13,

Il convient de fixer le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % des effectifs du Conseil Municipal.

Considérant la proposition des 9 nouveaux conseillers municipaux élus le 03 juillet 2022,

Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ABROGE la délibération n°2020-033 du 03 juillet 2020
- DECIDE de la création de quatre postes d'adjoints,
- PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22.07.2022
Publié le : 22.07.2022
Affiché le : 22.07.2022